



Compte-rendu Réunion Pré-calendrier

Samedi 23 Septembre 2023

à la Salle Pierre RICHAUD à LAMANON

P.V. N° 2023-006

Clubs Présents :

Martigues Cyclotourisme (00792), CC Péliissanne (00861), Miramas Cyclotourisme (01056), MJC Cyclotourisme Plan de Cuques (01918), Istres Sports Cyclo (02142), Rayon d'Or de la Crau (02283), Vélo Club Fosséen (04185), Vélo Club Éguillen (04215), Amical Cyclo Velauxien (04460), Club Cyclo La Moulinette Lamanon (04540), Vélo Club Eyguières (04812)

Pour le Codep13 :

André DUHAUT, Bruno CONFAIS, François LALANDE, Michel NICOLAS, Jean-Claude SURIAN

Clubs Excusés :

Vélo Club Excelsior Marseille (00196), Cyclo Sport Pays d'Aix (01045), Cyclo VTT Mollégès (05885)

Sommaire de la Réunion :

- Calendriers des Manifestations 2024 validées
- Rappel des Manifestations Fin de Saison
- Randonnées Permanentes Labellisées du 13
- Séjour Codep13 à Gréoux les Bains
- Déclaration des Manifestations
- Assurance fédérale, Pourquoi ?
- Le Certificat de Non contre indication à la pratique sportive
- Tarifs Club Saison 2024
- La Sécurité Routière

Début de la séance à 9H15.

Informations générales :

Bruno ouvre la séance remerciant les présidents ou représentants des clubs présents. Il remercie également les quelques clubs ayant répondu qu'ils ne pourraient pas être présents.

Il regrette le manque d'enthousiasme d'une grande majorité de clubs n'ayant pas pris la peine de répondre à son courriel d'invitation.

Enfin, il remercie la ville de Lamanon, pour le prêt de la Salle Pierre RICHAUD, ainsi que le Président du Club Cyclo La Moulinette, André DUHAUT, et les bénévoles du club pour leur accueil chaleureux.

Avant de débattre sur la programmation des manifestations 2024, Bruno demande pourquoi, les manifestations du dimanche matin attirent si peu de cyclotouristes licenciés et pourquoi ne pas programmer plus de concentration le samedi après-midi. Il propose que lors de la programmation d'une manifestation type Rallye, de prévoir un espace dédiée pour une concentration.

Au vue des réponses des présidents présents, IL est évident que les cyclotouristes et leurs clubs d'aujourd'hui n'ont plus les mêmes motivations que ceux des années antérieures.

1) Programmation des Manifestations 2024 :

A ce jour, 24 manifestations ont été enregistrées et validées par le Codep13 dans le calendrier « Où Irons-nous ? » du site fédéral.

Les manifestations sont listées une à une, quelques modifications de dates pour certaines seront faites pour ne pas interférer sur une manifestation d'un club voisin.

Celles manquantes des clubs présents sont notées sur un calendrier électronique et seront saisies par les clubs organisateurs.

Le jeudi de l'Ascension 2024, sera réservé comme chaque année à la concentration du club Vélo Club Excelsior de Marseille.

La liste des manifestations validées sera disponible en lecture ou téléchargement depuis le site du Codep13 à l'adresse :

[http://www.codep-13-cyclotourisme.com/ Menu : Le Comité / CR Comité Directeur](http://www.codep-13-cyclotourisme.com/Menu:LeComite/CRComiteDirecteur)

Nous rappelons que l'ensemble des manifestations validées au calendrier fédéral seront consultables sur le site : <https://veloenfrance.fr/>

Cette application a été considérablement améliorée et vous pouvez en cliquant sur « Calendrier », puis en posant des filtres personnalisés par exemple sur la colonne « Départements », puis sur la colonne « date », vous retrouverez toutes les manifestations validées du Codep13 depuis la date saisie.

Il est cependant indispensable que chaque club saisisse le plus tôt possible l'ensemble de ces manifestations pour l'année N+1 afin qu'elles apparaissent sur VéloEnFrance.fr

Autre nouveauté, en vous connectant avec votre identifiant fédéral (N° de licence) et votre mot de passe (identique à celui de l'espace fédéral) vous aurez la possibilité de tracer un circuit et de récupérer la trace « gpx » pour mettre sur votre compteur type Garmin ou autres.

Alors ne vous en privez pas.

2) Rappel des Manifestations fin de saison :

| N° | Ville d'accueil | Date début | Date fin | Nom | Structure | Type de Manifestation | Etat |
|----|--------------------|------------|------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| 52 | ROGNONAS | 30/09/2023 | 30/09/2023 | 3ème SOUVENIR LOUIS VIGNAUD | AVENIR CYCLISTE ROGNONAIS | Randonnée / Sortie | Validé Codep |
| 53 | EGUILLES | 01/10/2023 | 01/10/2023 | AUX ALENTOURS D'EGUILLES | VELO CLUB EGUILLEN | Concentration | Validé Codep |
| 54 | LAMBESC | 01/10/2023 | 01/10/2023 | La 19eme Lambescaine | CYCLO CLUB LAMBESC | Randonnée / Sortie | Saisie Non Validée |
| 55 | ARLES | 01/10/2023 | 01/10/2023 | Rallye Concentration Ch.Veran | CYCLO CLUB ARLESIEN | Concentration | Validé Codep |
| 56 | LE PUYSTE REPARADE | 15/10/2023 | 15/10/2023 | Concentration Puchéenne | CCO LE PUYSTE REPARADE | Concentration | Validé Codep |

Randonnées Permanentes labellisées du 13 :

Depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe au sein de la Fédération, de nombreuses randonnées permanentes ont été labellisées, offrant aux participants un gage de qualité certain.

Pour rappel, dans le département du 13, il existe 5 randonnées permanentes labellisées et une sixième en cours de labellisation gérée par Codep13. Voici la liste de ces randonnées :

| N° | Ville d'accueil | Date début | Date fin | Nom | Structure | Type de Manifestation | Etat |
|--|---|------------|------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| 79 | AIX EN PROVENCE | 19/06/2020 | 31/12/2030 | Randonnée en Pays d'Aix | CYCLO SPORT PAYS D'AIX EN PROVENCE | Randonnées Permanentes / Label Route | Validé Fédération |
| 280 | SALON-DE-PROVENCE | 22/09/2020 | 31/12/2030 | Tour du Petit et Grand Luberon | ISTRES SPORTS CYCLO | Randonnées Permanentes / Label Route | Validé Fédération |
| 343 | SALON-DE-PROVENCE | 09/10/2020 | 31/12/2030 | Randonnée des Alpilles | ISTRES SPORTS CYCLO | Randonnées Permanentes / Label Route | Validé Fédération |
| 345 | MOLLANS-SUR-OUVEZE | 22/07/2020 | 31/12/2030 | Randonnée en Baronnies Provençales | ISTRES SPORTS CYCLO | Randonnées Permanentes / Label Route | Validé Fédération |
| 357 | ISTRES | 13/10/2022 | 31/12/2032 | Crêtes & Côtes en Provence | ISTRES SPORTS CYCLO | Randonnées Permanentes / Label Route | Validé Fédération |
| Nouvelles R.P en cours de labellisation | | | | | | | |
| 366 | MOURIES - FONTVIELLE - ISTRES - PEYNIER | 15/01/2023 | 31/12/2032 | Découverte des Bouches-du-Rhône | CODEP13 CYCLOTOURISME | Randonnées Permanentes / Label Route | En cours validation |

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous des clubs organisateurs ou en consultant leur site internet respectif.

3) Séjour Codep 13 à Gréoux-les-Bains :

En 2024, le Codep13 délaisse provisoirement les Alpilles secrètes pour organiser un nouveau séjour dans les Alpes de Haute Provence à Gréoux-les-Bains.

Ce sera un séjour avec circuits en étoile depuis le centre d'hébergement implanté dans le magnifique domaine de Château Laval, dans un écrin de verdure de 30 hectares, au cœur du parc Régional du Verdon.

Il se déroulera du **Dimanche 12 mai au Samedi 18 mai 2024** et permettra de découvrir cette belle région autour du Gréoux-les-Bains.

Les inscriptions se font auprès de Bruno CONFAIS, E-Mail : departement13-presidence@ffvelo.fr

Le Bulletin d'inscription est téléchargeable depuis le site du Codep13 en page d'Accueil à l'adresse : <http://www.codep-13-cyclotourisme.com/>

Il reste quelques places, inscrivez-vous, vous ne serez pas déçus.



La reconnaissance des circuits devrait se faire courant mars 2024, malheureusement le centre d'hébergement au Domaine de Château Laval est fermé à cette période, il nous faudra rechercher une solution de remplacement.

Nous avons envisagé de faire profiter de cette reconnaissance des circuits les participants au voyage itinérant « Ensemble à Vélo, Paris 2024 ». Nous les tiendrons au courant.

Bruno nous informe sur le nouveau séjour fédéral itinérant dont il est l'organisateur qui se déroulera **aux Baléares** au début du mois d'avril 2024.

Si vous êtes intéressés ne tardez pas à vous inscrire auprès de Bruno, le séjour étant limité à une trentaine de licenciés seulement.

4) Déclaration des Manifestations :

A compter du **02 octobre 2023**, les organisateurs de manifestations sur voies publiques au-delà de **100 participants** devront faire leurs déclarations sur la plateforme décentralisée à l'adresse :

<https://manifestationsportive.fr/>

Cette application a pour objectif de simplifier les démarches entre tous les acteurs (Organisations, Services instructeurs, Services consultés) en déposant un dossier complet dématérialisé (Formulaires Cerfa, Cartographie de parcours, pièces jointes).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter l'aide en ligne à l'adresse :

<https://www.manifestationsportive.fr/aide/sommaire>

Pour rappel, **une taxe de 100 €** pour les manifestations cyclotouristiques, sera à payer par le club organisateur de la manifestation.

5) Assurance fédérale, Pourquoi ?

Certains adhérents de notre fédération peuvent se demander pourquoi payer une cotisation assurance supplémentaire en prenant une licence sportive. Voici pour rappel, ce que dit le code du Sport dans **l'Article L321-1** :

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leur préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

Et dans **l'Article L321-2** :

*Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L321-1, est puni de **six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7500 €**.*

6) Certificat de Non contre indication à la pratique sportive :

Pour faciliter la prise de licence et désengorger les cabinets médicaux, le Code du Sport a été modifié **rendant le certificat médical non obligatoire**.

A Charge des fédérations de proposer un questionnaire de Santé sur lequel une seule réponse négative imposera le certificat médical.

Le document de Santé fédéral est en cours d'élaboration... Affaire à suivre



7) Tarifs Club Saison 2024 :

Les tarifs Clubs pour la saison 2024 sont sortis et sont disponibles depuis la page d'accueil du site fédéral de la FFCT.

En voici une copie :

Réaffiliation club = 57,00 € (cotisation 29,00 € + revue 28 €) - Affiliation club = 28 € (revue) + cotisation gratuite

| CATÉGORIES | COTISATION FÉDÉRALE | "MINI-BRAQUET" (Responsabilité Civile + Défense-Récours) | | "PETIT-BRAQUET" (Mini-Braquet + Accident Corporel et Rapatriement) | | "GRAND-BRAQUET" (Petit-Braquet + Dommages au vélo) | | *Option Revue 11 numéros |
|---|---------------------|---|---------|---|---------|---|----------|--------------------------------|
| | | Assurance | Total | Assurance | Total | Assurance | Total | |
| École française de vélo (- 18 ans) : | 13,00 € | | | offerte Axa | 13,00 € | 50,00 € | 63,00 € | + 28,00 € |
| Adultes : | 29,50 € | 20,00 € | 49,50 € | 22,00 € | 51,50 € | 72,00 € | 101,50 € | |
| Jeunes moins de 18 ans : | 13,00 € | 20,00 € | 33,00 € | 22,00 € | 35,00 € | 72,00 € | 85,00 € | |
| Jeunes (18 à 25 ans) : | 13,00 € | 20,00 € | 33,00 € | 22,00 € | 35,00 € | 72,00 € | 85,00 € | |
| Familles : | | | | | | | | |
| 1er adulte | 29,50 € | 20,00 € | 49,50 € | 22,00 € | 51,50 € | 72,00 € | 101,50 € | |
| 2ème adulte | 14,00 € | 20,00 € | 34,00 € | 22,00 € | 36,00 € | 72,00 € | 86,00 € | |
| Jeunes (18 à 25 ans) : | 13,00 € | 20,00 € | 33,00 € | 22,00 € | 35,00 € | 72,00 € | 85,00 € | |
| Jeunes moins de 18 ans : | 7,50 € | 10,00 € | 17,50 € | 11,00 € | 18,50 € | 61,00 € | 68,50 € | |
| Enfants de 0 ans et moins | offerte FFvélo | - | - | offerte Axa | - | 50,00 € | 50,00 € | |

* option Revue 1ère adhésion : Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel de 23 €/an au lieu de 28 €/an.

| Formules proposées | | | |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Garanties | Mini-Braquet | Petit-Braquet | Grand-Braquet |
| Responsabilité civile | oui | oui | oui |
| Récours et Défense pénale | oui | oui | oui |
| Accident corporel | non | oui | oui |
| Assurance Rapatriement | non | oui | oui |
| Dommages au casque | non | oui | oui |
| Dommages cardio-fréquencemètre (1) | non | oui | oui |
| Dommages au vélo | non | non | oui |
| Dommages au GFS (2) | non | non | oui |
| Dommages aux équipements vestimentaires | non | non | oui |

(1) Seul le cardio-fréquencemètre à fonction unique est garanti

(2) Les Smartphones sont exclus de la formule grand braquet

8) La Sécurité Routière :

Pour terminer cette matinée instructive, malgré le peu de personnes intéressées, un rappel sur la sécurité routière n'a pas été présenté, faute de temps de l'organisateur, En voici un résumé sous forme de slogans diffusés sur nos antennes de télévision publique :

• **QUAND VOUS TOURNEZ, PENSEZ AUX CYCLISTES, POUR EVITER QUE CA TOURNE AU DRAME.**

• **A VELO, SI VOUS NE TENDEZ PAS LE BRAS, VOUS ETES LE SEUL A SAVOIR QUE VOUS ALLEZ TOURNER**

• **AUTOMOBILISTE, QUAND VOUS FROLEZ UN CYCLISTE, LUI, IL FROLE LA MORT.**

• **A QUOI RECONNAIT-ON UN CYCLISTE QUI PENSE A SA SECURITE ? IL REFLECHIT LA NUIT.**

• **VOUS PENSEZ QU'IL Y A TROP DE VELOS, EUX QU'IL Y A TROP DE VOITURES. LA VERITE, C'EST QU'ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT**

• **CYCLISTES, MEFIEZ-VOUS DES ANGLES MORTS, ILS PORTENT BIEN LEUR NOM**

• **QUAND VOUS SORTEZ DE VOTRE VOITURE SANS REGARDER, UN VELO RISQUE DE PRENDRE LA PORTE.**

• **A VELO, PAS LA PEINE DE VOUS CASSER LA TETE : LE CASQUE EST INDISPENSABLE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 11h30 suivant un moment convivial.

Le Président
Bruno CONFAIS



Le secrétaire-adjoint
Jean-Claude SURIAN



Diffusion après validation du Comité Directeur :

- Aux membres du Comité directeur du Codep13
- Au Président du COREG Provence Alpes Côte d'Azur
- Aux Présidents des clubs du Codep13 par l'intermédiaire d'un lien sur le site du Codep13.